

65010 - Soutien à la pratique sportive

Proposition d'attribution d'une aide pour une manifestation sportive, d'aides à la licence sportive scolaire, d'un soutien à l'Association "Stages Léonard SPECHT" et d'une subvention de fonctionnement à l'Association de la Maison Départementale des Sports. Proposition d'approbation des termes des projets de convention financière à conclure avec l'Association "Stages Léonard SPECHT" et l'Association de la Maison Départementale des Sports

Rapport n° CP/2018/091

Service gestionnaire :

J530 - Service des sports

Résumé :

Le Département encourage la pratique sportive des Bas-Rhinois en soutenant les manifestations sportives ainsi que les associations sportives scolaires, notamment en leur apportant une aide à la licence sportive.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une aide pour l'organisation du Trophée de France de BMX, des aides à la licence sportive scolaire, un soutien à l'Association "Stages Léonard SPECHT" et une subvention de fonctionnement à l'Association de la Maison Départementale des Sports.

Le présent rapport propose également à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes des projets de convention financière à conclure avec l'Association "Stages Léonard SPECHT" et l'Association de la Maison Départementale des Sports.

1. Proposition d'attribution d'une subvention pour le Trophée de France de BMX à SCHWENHEIM

Avec 160 licenciés, le Vélo Club Unité SCHWENHEIM (VCUS) est l'un des plus grands club cycliste d'Alsace. Il compte une section cyclisme sur route, une section VTT et une section BMX.

Il s'appuie sur 2 entraîneurs diplômés d'Etat salariés et formés au sein du club.

Un moment fort du club a été la création de la piste de BMX de SCHWENHEIM en 2013 (sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de MARMOUTIER - Sommerau.) D'un coût de 340 000 € HT, cette piste a bénéficié d'une aide départementale de 113 816 € dans le cadre du Contrat de Territoire de MARMOUTIER - Sommerau.

Depuis lors, le VCUS a considérablement développé son activité BMX (90 des 160 licenciés du club) et a organisé des compétitions départementales et régionales de BMX.

2018 sera le point d'orgue de ce développement avec l'organisation du Trophée de France. En effet, le Trophée de France est le Championnat de France des jeunes.

Au cours de la saison, à l'occasion de 4 manches, les meilleurs pilotes seront sélectionnés pour ce Trophées de France. 800 pilotes sont attendus.

S'agissant de jeunes, ils sont souvent accompagnés de leur famille ce qui laisse augurer près de 2 000 accompagnateurs, 5 000 à 6 000 spectateurs soit plus de 1 500 nuitées.

Le VCUS estime les retombées économiques du Trophées de France à 200 000 € pour le territoire.

Le retrait des dossards se fera le vendredi 22 juin de 15h00 à 21h00, Place du Château à SAVERNE où des animations seront proposées.

Il pourrait être demandé au VCUS de réserver un emplacement au Département pour afficher le partenariat du Département, organiser des quiz, communiquer sur les pistes cyclables...

Le budget de cette manifestation est estimé à 73 000 €.

Concernant les dépenses, les droits d'engagement à verser à la Fédération Française de Cyclisme (FFC) s'élèvent à 31 500 € et sont été pris en charge par la Communauté de Communes de la Région de SAVERNE (délibération du 6 juillet 2017).

Il convient de préciser qu'il ne s'agit pas d'un « ticket d'entrée » à verser à la FFC pour obtenir l'organisation de ce Trophée de France. Il s'agit d'une redevance en contrepartie de laquelle la FFC prend en charge un certain nombre de prestations : jurys, arbitres, gestion des engagements et des résultats, camion, secrétariat avec matériel informatique pour les photos finish, sonorisation, speaker, arches de départ et d'arrivée, podium et trophées, signalétique, maillots, promotion de l'épreuve (réalisation et diffusion de l'affiche de l'épreuve...).

Pour sa part, le VCUS doit prendre en charge la mise en place d'une tribune de 500 places (location estimée à 8 000 €), le gardiennage du site, les équipes de secours, la mise aux normes de la piste, la restauration, les sanitaires, la gestion d'une aire pour campings cars...

En outre, le VCUS souhaite diffuser l'épreuve en live sur Internet et est en négociation avec Alsace 20 pour que la chaîne rediffuse certains moments forts du week-end.

Le Département du Bas-Rhin a été sollicité à hauteur de 5 000 €.

Lors de sa séance du 11 décembre 2017, l'Assemblée Plénière du Conseil Départemental a voté un crédit de 50 000 € au budget primitif 2018 pour soutenir l'organisation de manifestations ou d'animations sportives s'adressant :

- au plus grand nombre ;
- œuvrant en direction des publics et des politiques prioritaires du Département ;
- entrant dans le champ des sports de nature ;
- concourant à l'animation d'un territoire et des sites d'intérêt départemental ;
- œuvrant volontairement dans une démarche de développement durable (Agenda 21, démarche éco-citoyenneté, etc..).

Ce Trophée de France de BMX contribue à faire connaître cette discipline très « fun » et le VCUS a une réelle ambition de développer le sport cycliste dans son territoire.

De plus, de par la durée de la manifestation (3 jours) et le nombre important de pilotes, d'accompagnateurs et de visiteurs attendus (9 000 personnes), il contribue de façon indéniable à l'animation du territoire Ouest.

La commission territoriale Ouest, lors de sa réunion du 19 mars 2018, a émis un avis favorable concernant cette demande de subvention.

Il est donc proposé :

- de décider d'attribuer au VCUS une subvention de 5 000 € ;
- de solliciter la présence de visuels du Département du Bas-Rhin sur le site de la manifestation et sur la piste ;
- de solliciter un espace réservé au Département sur la Place du Château des Rohans de SAVERNE le vendredi 22 juin 2018 pour une présence du Département (stand, animations...)
- de solliciter le concours du VCUS pour une animation lors de l'Elsass Bike le 30 et 31 juillet 2018.

2. Proposition d'attribution d'aides à la licence sportive scolaire

Le Département attribue, pour l'année scolaire 2017/2018, une subvention de 2,93 € par licence aux associations sportives scolaires des collèges.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions en faveur des associations sportives scolaires des collèges des territoires Nord, Sud et de l'Eurométropole figurant dans les tableaux annexés au présent rapport.

3. Proposition de soutien à l'Association «Stages Léonard SPECHT»

L'Association «Stages Léonard SPECHT», association, à but non lucratif créée en 1993, organisera, pour la 26^{ème} année consécutive, pendant trois semaines en juillet 2018, ses stages de football.

Ceux-ci, réservés à des jeunes âgés de 8 à 16 ans (licenciés ou non), regroupent chaque semaine 240 enfants, au Séminaire de Jeunes de WALBOURG.

Les «Stages Léonard SPECHT» permettent aux jeunes de vivre leur passion en poursuivant les objectifs spécifiques suivants :

- favoriser l'expression individuelle et collective des jeunes grâce aux activités proposées ;
- les sécuriser durant la semaine de vie en collectivité ;
- les rendre actifs et responsables tout en respectant les règles de vie commune ;
- leur permettre d'apprécier la spécificité du centre et d'en retraduire l'expérience dans leur vie de tous les jours.

En adéquation avec les objectifs de la politique jeunesse et de la politique sportive du Département, l'association s'engage à sensibiliser les jeunes stagiaires sur différentes thématiques :

- la lutte contre le comportement sédentaire et ses dangers pour la santé ;
- l'encouragement à la pratique sportive ;
- la prévention des conduites à risques (dont le dopage) ;
- la prévention et la lutte contre la violence dans le sport.

Jusqu'en 2016 un concours, accessible sur le site internet du Département, était organisé pour sélectionner 23 jeunes, un par canton, auxquels un stage d'une semaine était offert.

Les modalités d'attribution des stages ont été revues en 2017 de la manière suivante :

- maintien d'un concours pour sélectionner 16 lauréats, 4 par territoire ;

- établissement d'une liste de 7 jeunes sélectionnés parmi ceux pris en charge au titre de la Protection de l'Enfance.

Le bilan des stages 2017 est très positif notamment en ce qui concerne les jeunes suivis en actions éducatives.

La Commission Permanente décide d'attribuer une subvention de 6 800 € qui serait versée selon les modalités suivantes prévues dans le projet de convention financière joint en annexe :

- un acompte de 3 400 € à la notification de la convention ;
- le solde au vu du bilan de l'action.

La Commission Enfance, Famille et Education, a émis le 22 mars 2018, un avis favorable au soutien du Département à l'Association «Stages Léonard SPECHT» selon ces modalités et, a décidé d'approuver le projet d'attribution d'une subvention d'un montant de 6 800 € à l'Association «Stages Léonard SPECHT».

4. Proposition d'attribution d'une subvention à l'Association de la Maison Départementale des Sports

La Maison Départementale des Sports, propriété du Département du Bas-Rhin, est située depuis 2001 à STRASBOURG, 4, rue Jean Mentelin. Elle accueille actuellement les sièges d'une quarantaine de comités départementaux et ceux d'une trentaine de ligues et comités régionaux sportifs, ainsi que le Comité Régional et le Comité Départemental Olympique et Sportif (C.R.O.S.A. et C.D.O.S).

Les locaux sont prioritairement réservés aux comités départementaux sportifs du Bas-Rhin, même si certains comités régionaux ou ligues y ont des bureaux dans les espaces réservés aux comités départementaux de la discipline.

Ces locaux sont mis gracieusement à la disposition des comités pour les bureaux de leurs permanents (une cinquantaine d'agents) et des associations sportives pour les réunions et les formations.

La Maison des Sports abrite également en son sein, à titre gratuit, l'Agence Technique et Sportive d'Alsace (A.T.S.A.), créée en 1986 sur le même mode que l'Agence Culturelle d'Alsace avec, pour objet, d'aider, par tous les moyens, au développement du sport en Alsace en mettant, notamment, à disposition du matériel dans les domaines de l'impression, de la sonorisation, du chronométrage ou de l'audiovisuel.

La Région Alsace avait, jusqu'à présent, attribué une subvention à l'A.T.S.A. Un agent, dont le poste émerge sur le budget « personnel » de l'Association de la Maison des Sports, œuvre à son fonctionnement.

Le président de l'A.T.S.A. envisage de modifier les statuts de cette association en Association Interdépartementale du Sport d'Alsace plutôt que d'élargir le périmètre à la nouvelle Région et sollicite à ce titre le soutien des deux Départements d'Alsace.

Par ailleurs, le Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (C.R.I.B.) dispose également d'un bureau à la Maison des Sports pour la permanence de son bénévole, essentiellement consulté pour répondre à des questions concernant les statuts des associations, le recrutement et l'aide à la création d'emplois sportifs.

Enfin, en mai 2012, le Département a réceptionné officiellement la donation Raymond HAHN, une collection rassemblée dans les vitrines du rez-de-chaussée de la Maison des Sports, des objets liés au monde du sport qui présentent un intérêt historique pour le mouvement sportif bas-rhinois, et qui constituent pour certains des pièces uniques de collection.

Cet ensemble comprend une collection d'ouvrages sur les Jeux Olympiques et les championnats du monde toutes disciplines confondues, des objets servant à la pratique de la discipline, anciens ou ayant appartenu à des sportifs célèbres, des documents relevant de la vie ou de la carrière de sportifs, des médailles, titres et trophées, des affiches de collection et autres films sur le sport.

Le Département attribue annuellement une subvention de fonctionnement à l'Association de la Maison Départementale des Sports, qui en assure l'entretien et la gestion.

En 2017, la subvention attribuée par le Département s'élevait à 133 000 €.

Le raccordement du bâtiment à la fibre optique a été pris en charge directement par le Département, et il est proposé de majorer la subvention de fonctionnement de l'association afin de contribuer en partie au surcoût de l'abonnement.

Il est proposé pour 2018 :

- d'attribuer une subvention de 135 000 € ;
- d'approuver les termes du projet de convention à conclure entre le Département et l'Association de la Maison Départementale des Sports joint au présent rapport ;
- de décider du versement de la subvention 2018, selon les modalités suivantes :
 - une avance de 50%, soit 67 500 € à la réception de la convention financière signée ;
 - le solde de 67 500 € après la tenue de l'assemblée générale de l'association qui aura adopté le budget 2018, et au vu des bilans et comptes certifiés de l'exercice 2017.

La Commission thématique Enfance, Famille et Education a émis un avis favorable à l'attribution de cette subvention le 15 mars 2018.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15274	65-6574-28	68 000,00 €	68 000,00 €	12 203,45 €
31853	65-6574-28	6 800,00 €	6 800,00 €	6 800,00 €
15271	65-6574-32	135 000,00 €	135 000,00 €	135 000,00 €
21129	65-6574-32	50 000,00 €	50 000,00 €	5 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 159 003,45 €, selon la répartition suivante :

. 5 000 € au Vélo Club Unité SCHWENHEIM pour l'organisation du Trophée de France de BMX les 22, 23 et 24 juin 2018,

Pour valoriser le partenariat du Département à cette manifestation, la Commission Permanente sollicite :

- * la présence de visuels du Département du Bas-Rhin sur le site de la manifestation et sur la piste,
- * un espace réservé au Département sur la Place du Château des Rohans de SAVERNE le vendredi 22 juin pour une présence du Département (stand, animations...),
- * le concours du VCUS pour une animation lors de l'Elsass Bike à WANGENBOURG le 30 et 31 juillet 2018 ;

. 12 203,45 € au titre de l'aide à la licence sportive scolaire pour l'année scolaire 2017/2018 aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint,

. 6 800,00 € à l'Association "Stages Léonard SPECHT" pour l'année 2018 figurant dans le tableau annexé, conformément à la convention financière et selon les modalités suivantes : 3 400,00 € à la signature de la convention financière et le solde au vu du bilan financier,

. 135 000,00 € à l'Association de la Maison Départementale des Sports pour l'année 2018 figurant dans le tableau annexé à la présente délibération, conformément à la convention financière et selon les modalités suivantes :

- * une avance de 50%, soit 67 500,00 € versée à la réception de la convention financière signée,
- * le solde de 67 500,00 € après la tenue de l'assemblée générale de l'association qui aura adopté le budget 2018, et au vu des bilans et comptes certifiés de l'exercice 2017 ;

- approuve par ailleurs les termes des projets de convention financière à conclure entre le Département et :

- . l'Association "Stages Léonard SPECHT",
- . l'Association de la Maison Départementale des Sports,

suivant les modèles annexés au règlement financier départemental ;

- autorise son président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 28/03/18

Le Président,



Frédéric BIERRY